

## Questions orales

## LE LICENCIEMENT PAR OERLIKON DE SON PREMIER CABINET D'AVOCATS

**L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Ne pense-t-il pas qu'une enquête publique s'avère nécessaire puisque nous savons maintenant que Raymond Lette, avocat-conseil d'Oerlikon pendant de nombreuses années, après avoir informé cette société des irrégularités entourant la transaction foncière, a été licencié et remplacé par le cabinet d'avocats de l'ami du premier ministre, Jean Bazin, pour des raisons—et je cite M. Lette—qui n'avaient «absolument rien» à voir avec la profession d'avocat? N'était-ce pas uniquement une question d'influence politique?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, j'ai noté avec intérêt les remarques faites pendant le weekend par le député selon lesquelles il ne faut pas faire d'insinuations malveillantes, et, à mon avis, c'est justement ce qu'il vient de faire. Je ne sais pas...

**Une voix:** Dominé par la meute.

**M. Mazankowski:** ... pourquoi Oerlikon a décidé de changer...

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence préfère parfois ne pas entendre certaines choses, mais il arrive qu'elle ne puisse pas faire autrement. Je demande au député de Sudbury de se rappeler qu'en vertu de notre Règlement, les questions posées aux ministres doivent relever de leur domaine de compétence. Je suis sûr que le député, dans sa question supplémentaire, s'y conformera.

## ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

**L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury):** Monsieur le Président, je voudrais réitérer ma question, parce qu'à mon avis il incombe au vice-premier ministre de demander une enquête publique. J'ai simplement cité l'ancien avocat-conseil de la société Oerlikon, lequel a déclaré qu'il avait été licencié et remplacé par le cabinet Bazin, et pas un autre, pour des raisons qui n'avaient «absolument rien» à voir avec l'exercice du droit. C'est pourquoi je prie le vice-premier ministre de demander la tenue d'une enquête publique. Je ne prétends pas qu'il y ait eu des irrégularités d'ordre juridique, mais je crois personnellement qu'il faut renforcer la confiance du public dans l'appareil politique de notre pays, ce qui relève de sa compétence.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, la seule à pouvoir donner une réponse précise à cette question, selon moi, est la société Oerlikon elle-même. Je n'ai aucun moyen de savoir pourquoi elle a décidé de changer d'avocats au moment où elle l'a fait.

Quant à la demande réitérée d'enquête judiciaire, le premier ministre a exposé et expliqué, je pense, dans sa réponse à une centaine de questions qui lui ont été posées la semaine dernière, les raisons pour lesquelles le gouvernement estime qu'il convient que la GRC procède à une enquête approfondie. Il a

également envisagé la possibilité de prendre des mesures ultérieures si cela s'avérait nécessaire. Nous devons faire preuve de suite dans les idées.

Il est plutôt intéressant de constater avec quelle vigueur le député et le chef de l'opposition se sont opposés à une enquête publique l'an dernier, le 16 mai, et je pourrais en citer d'innombrables exemples...

**M. le Président:** Sans doute le ministre le pourrait-il, mais cela tourne à la discussion. La parole est au député d'Oshawa.

• (1425)

## LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU DÉPUTÉ DE KITCHENER AU SUJET DU QUÉBEC

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. Elle porte aussi sur les propos qu'aurait présument tenu le député de Kitchener en fin de semaine. En parlant des pots-de-vin, le député aurait affirmé qu'ils sont très courants au Québec, qu'il s'agit d'une province différente. «Le Québec est différent du reste du pays.»

Si, après vérification, le vice-premier ministre constate que c'est bien ce que le député de Kitchener a affirmé, lui demandera-t-il des excuses au nom de la population du Québec?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, cette question comporte bien des si. Comme je me suis engagé à le faire envers le chef de l'opposition, je parlerai au député pour déterminer l'exactitude des comptes rendus des journaux. D'abord et avant tout, j'ai déclaré que je me dissociais, comme mes collègues, de tels propos s'ils ont effectivement été tenus par le député. Je crois que le député acceptera que je discute au moins de la question avec le député de Kitchener avant de faire d'autres commentaires.

**M. Broadbent:** Je suis d'accord, monsieur le Président, mais je crois fermement que si le député a effectivement prononcé ces paroles, le vice-premier ministre devra lui demander des excuses.

## L'EMPLOI D'UN ANCIEN GÉNÉRAL PAR OERLIKON

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, je veux maintenant poser une question au ministre de la Défense nationale. J'ai appris aujourd'hui qu'un certain J.B. Peart est actuellement vice-président des affaires sociales d'Oerlikon. Le ministre peut-il confirmer s'il s'agit du même M. Peart qui, il n'y a pas tellement longtemps, était son chef de cabinet ou adjoint spécial et si cet homme était aussi chef de cabinet de l'ancien ministre de la Défense nationale au moment de l'octroi du marché à Oerlikon? Dans l'affirmative, quand M. Peart a quitté son emploi au gouvernement, a-t-il respecté l'article 58 des lignes directrices sur les conflits d'intérêts?

**L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale):** Oui, monsieur le Président. D'abord, le leader du Nouveau parti démocratique n'avait pas besoin d'attendre jusqu'à aujourd'hui pour apprendre ce détail puisqu'il était mentionné dans le quotidien *The Toronto Star* la semaine dernière.